

**N° 6605<sup>3</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2014-2015

---

**PROPOSITION DE LOI**

**relative au changement du nom de la commune de  
Erpeldange en celui de Erpeldange-sur-Sûre**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(19.12.2014)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 17 décembre 2014 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

**PROPOSITION DE LOI**

**relative au changement du nom de la commune de  
Erpeldange en celui de Erpeldange-sur-Sûre**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 décembre 2014 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 1er juillet 2014;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 19 décembre 2014.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Victor GILLEN

